



Image M.T. générée via DALL E

La surveillance par caméra anime régulièrement le débat public. Une analyse récente des données issues des caméras de surveillance en France révèle des informations cruciales sur leur répartition et leur nature, mettant en lumière les aspects souvent méconnus de cette surveillance. Avec plus de 90 000 caméras enregistrées, ces dispositifs sont omniprésents sur notre territoire. C'est quinze fois plus qu'en 2006.

Nice en tête

Près de la moitié de ces installations ont bénéficié d'un soutien financier de l'État, d'après les informations fournies par la Place Beauvau. Nice, en tête du classement français, compte 2 145 caméras de surveillance dans les espaces publics et 170 dans les tramways pour ses 344 000 habitants. D'autres grandes villes comme Paris, Lyon, et Marseille ont également massivement investi dans ces technologies (Sources : [les Echos](#))

Le plan de vidéoprotection introduit en 2008 par le gouvernement de Nicolas Sarkozy, complété par un Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) destiné à soutenir les villes dans l'acquisition de caméras, a séduit les maires. Cette initiative a été renforcée par un changement subtil de terminologie, passant de « vidéosurveillance » à « vidéoprotection ».

Une application, <https://camerci.fr/#6/46.647/2.575>, vous permet de savoir en direct selon votre localisation si vous êtes dans le champ d'une caméra de surveillance.

« Exercer une pression » sur les délinquants

Les défenseurs de l'utilisation des caméras pour lutter contre les délits courants (trafic, agressions, dégradations, etc.) qui alimentent souvent le sentiment d'insécurité, mettent en avant un argument clé : les caméras peuvent dissuader certains délinquants de commettre des actes répréhensibles. « L'idée est de créer une pression suffisante pour les forcer à changer de comportement », indique Frédéric Péchenard, vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France en charge de la sécurité dans un article du [Monde](#)

Les caméras de surveillance contribuent également à accélérer la réactivité des forces de l'ordre en cas d'incident suspect et permettent d'optimiser le déploiement des patrouilles. De plus, elles sont un outil précieux dans la résolution d'enquêtes, comme le montre un exemple récent à Saint-Ouen, où des jeunes accusés d'avoir incendié des voitures ont été identifiés grâce à la vidéosurveillance.

Vallet en Loire-Atlantique : Un cas d'étude

Jérôme Marchais, maire de Vallet en Loire-Atlantique, a été convaincu d'installer des caméras de surveillance dans sa ville de moins de 10 000 habitants. Douze caméras, coûtant au total 140 000 euros, ont été mises en place. Jusqu'à présent, elles ont surtout servi à identifier des voleurs de pneus. Le maire insiste sur la nécessité de cet investissement, arguant que Vallet, bien qu'étant une petite ville, fait face aux mêmes problèmes qu'une grande ville, comme en témoignent des incidents de « banditisme » et de « trafic de drogue ».

Quel impact ?

Une étude commandée par la gendarmerie en 2021 a montré que les caméras n'ont joué un rôle décisif que dans 1% des cas de petite délinquance. Les limites des caméras, comme la qualité des images ou l'angle de vue, ainsi que le temps et le personnel nécessaires pour analyser les heures de vidéos, réduisent leur efficacité.

Laurent Mucchielli, sociologue et directeur de recherche au CNRS, dans son enquête sur trois villes françaises, conclut que la vidéosurveillance n'a pas d'impact dissuasif global, notamment du fait de sa banalisation. En 1999, seulement 60 communes utilisaient des caméras, contre plus de 2 000 en 2009, et 80% des villes moyennes sont aujourd'hui équipées.

1 à 3% d'efficacité

En termes de prévention du terrorisme, la vidéosurveillance ne montre pas de résultats concluants. Par exemple, Nice, malgré son réseau étendu de caméras, a été la cible d'un attentat en 2016. De même, à Paris, malgré un réseau important de caméras, les terroristes ont pu circuler librement lors des attentats de 2015. L'enquête de Mucchielli révèle que les caméras n'ont aidé à élucider que 1 à 3% des infractions sur la voie publique. Le rapport controversé de 2009 du ministère de l'Intérieur admet également que l'impact des caméras sur le taux d'élucidation reste modéré.

De plus en plus de maires optent pour l'installation de caméras de surveillance dans les espaces publics. Bien que l'efficacité de ces caméras reste à prouver, certains envisagent d'étendre leurs initiatives en investissant dans des technologies avancées telles que des drones ou de l'intelligence artificielle.

Victor Letisse-Pillon & Marco Thiollier